**Mise en œuvre de la stratégie nationale**

**de lutte contre la pauvreté**

***Rapport n°3-06 /AD du 21 juin 2019***



Il s’agit d’autoriser la Présidente à signer avec le Préfet la **convention d’appui à la lutte contre la pauvreté** et de **valider le financement des actions inhérentes**.



Le **Plan pauvreté** a été présenté par Emmanuel Macron en septembre dernier. Il déploie plus de huit milliards d’euros sur cinq ans et vise notamment **l’action auprès des enfants** pour éviter la reproduction de la pauvreté.

Le **Département** est investi en cela de longue date, il engage déjà près de **17 millions d’euros** pour lutter contre ce fléau. L’Etat lui accorde plus d’un million d’euros en 2019, somme proratisée pour les six derniers mois de l’année, pour renforcer ces dispositifs. C’est un montant qui pourrait s’élever jusqu’à 2,8 millions en 2020.



Ainsi les actions proposées par le Val d’Oise concernent sept axes dans lesquels chaque partie (le Conseil départemental et l’Etat) engage les sommes entre parenthèses :

-**l’orientation des bénéficiaires du RSA (235 000 €)** : renforcement de l’action du Programme Départemental d’Insertion pour **accompagner plus de personnes et réduire les délais** d’accompagnement vers l’insertion.

-**la « garantie d’activité » RSA (235 000 €)** : **renforcement du dispositif d’accompagnement** global en y agrégeant les centres communaux d’action sociale et les associations d’insertion.

-**les « référents de parcours » (80 000 €)** : **renforcement des compétences des travailleurs sociaux** par un plan avec la DRH. Réalisation d’un diagnostic pour mieux accompagner les publics par le service social.

-**le « premier accueil social » (110 000 €)** : financement de la démarche de construction d’une **franchise sociale** en vue d’améliorer les conditions d’accueil des publics, notamment du secteur social.

-**les « maraudes mixtes » (120 000 €)** : financement un **diagnostic pour identifier les besoins des sans abri, notamment les enfants.**

**-l’ « accompagnement des jeunes sortants de l’aide sociale à l’enfance » (78 000 €)** : **renforcement du réseau au service des anciens de l’ASE.**

**- l’ « initiative départementale » (229 000 €) : financements de dispositifs départementaux de lutte contre la fracture numérique, d’expérimentations emplois et dans le domaine de la périnatalité.**



*« Avec le Plan pauvreté, le Conseil départemental poursuit son engagement de tous les jours en faveur des plus démunis »*